



V **AUX-SUR-POLIGNY (39)**



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Recta vallis juxta Poligniacum, Vallis, Monasterium de Vallibus,
village de l'arrondissement, du canton, du bureau de poste, de la perception et de la paroisse de Poligny ; à 2 km de Poligny et 12 d'Arbois. Altitude : 416^m.

Le territoire est limité au nord par Poligny et Chausseuans, au sud par Barretaine, à l'est par Chausseuans et Barretaine et à l'ouest par Barretaine et Poligny. Le Petit-Séminaire et la Varaine font partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 5, de Paris à Genève ; par la Glantine qui y prend sa source, le canal de dérivation du moulin, les ruisseaux de Champvaux, de Lisbonne et de Froide-Bouteille.

Le village, situé dans un vallon, se divise en deux parties : l'une s'appelle le *Village* et l'autre le *Bas du Village* ou le *Quartier du Bas*, Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles. La plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 178 habitants ; en 1846, 177 ; en 1851, 164, dont 88 hommes et 76 femmes ; population spécifique par km carré, 130 habitants ; 38 maisons ; 42 ménages.

Etat civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1684.

Vocabulaire : saint Hippolyte.

Série communale déposée aux archives départementales où Vaux a reçu les cotes 5 E 294 /11 et 3 E 1022 et 1023. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 7312 à 7318, 3 E 3921, 3 E 8654, 3 E 9680 à 9683 et 3 E 13805. Tables décennales : 3 E 1305 à 1313.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1116 et 1117, 2 Mi 1202, 2 Mi 2215, 5 Mi 17 et 18 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens émigrent dans les villes pour être domestiques.

Cadastré : exécuté en 1835 : surface territoriale 126^h 46^a divisés en 777 parcelles qui possèdent 90 propriétaires, dont 33 forains ; surface imposable 120^h, savoir : 50 en terres labourables, 31 en broussailles, 10 en vignes, 7^h 60^a en prés et prés-bois, 7 en pâtures, 6 en jardins et vergers, 3 en friches, murgers, ravins et rochers, 1^h 87^a en sol et aisances de bâtiments, d'un revenu cadastral de 4.374 fr. ; contributions directes en principal, 1.246 fr.

Le sol, fertile, produit du froment, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et peu de vins blancs, beaucoup de fruits et de foin et des fourrages artificiels.

On importe les deux tiers des céréales. La récolte des vins suffit à la consommation.

Le revenu réel des propriétés est de 5 fr. pour 0/0.



On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques porcs ; 20 ruches d'abeilles. Les champs ne se cultivent qu'à la bêche.

On trouve sur le territoire de la marne qu'on emploie pour l'amendement des terres, du minerai de fer, des carrières de tuf et de pierre à bâtir de couleur jaune et grise.

Les habitants fréquentent les marchés de Poligny.

Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et la culture de la vigne.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 6.000 kg de fromages, façon Gruyère ; un moulin à farine avec une huilerie et une scierie ; un battoir d'écorce ; un moulin à farine avec un moulin à foulon à la mécanique ; trois autres moulins.

Biens communaux : un oratoire sur le mont de Vaux, dédié à la Vierge ; une fontaine et un grand nombre de sources, et 30^h 92^a de bois-taillis qui n'étaient, il y a trente ans, que des pâturages stériles et de mauvaises broussailles.

Budget : recettes ordonnées 223 fr. ; dépenses ordonnées 174 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Les environs de Poligny se présentent sous les aspects les plus variés. A l'ouest s'étendent ces belles et riches plaines qui se prolongent jusqu'au-delà de la Saône ; à l'est s'ouvre la gorge de Chamole, d'où s'élançait, comme une flèche, le vallon de Vaux, pour se perdre au cœur des monts Jura.

Du fond de ce vallon, encaissé entre deux lignes de rochers escarpés, s'échappe la source de l'Orine ou de la Glantine, qui se précipite en cascade du haut d'un mont de tuf, près d'un tertre sur lequel était bâti un ancien monastère. Le cours de ce ruisseau, le bruit des usines qu'il met en mouvement, les massifs d'arbres fruitiers qui ombragent les habitations, les vignobles, les pâturages et les bois qui couvrent les pentes des montagnes, la route de Paris à Genève qui serpente dans le vallon, tout, là, semble fait pour le plaisir des yeux. On croirait être dans la délicieuse vallée de Campan.

Abbaye Notre-Dame de Vaux : Bérenger II, roi d'Italie, renversé de son trône et chassé de son palais par ses sujets révoltés, était venu s'enfermer, avec sa famille, dans son château de Saint-Léo. Otton-le-Grand, appelé par les conjurés, accourut du fond de l'Allemagne avec une nombreuse armée, mit le siège devant Saint-Léo et s'empara de cette forteresse (964). Bérenger, éperdu, se réfugia à Bamberg, et Adalbert, son fils, s'enfuit en Grèce, abandonnant Gerberge, son épouse, et un enfant en bas-âge, à la discrétion du vainqueur. Gerberge put revenir en Bourgogne au sein de sa famille, mais son fils fût arraché de ses bras et gardé à titre d'otage. On l'enferma au monastère de *Fructuaria* (Saint-Balin), dans le Piémont. Adalbert ne put survivre à ses infortunes. Il mourut bientôt sur la terre d'exil. Sa veuve, jeune encore, se remaria à Henri, frère et successeur d'Otton, duc de Bourgogne. Cette tendre mère ne pouvait oublier son fils et brûlait du désir de le retirer du cloître qui lui servait de prison ; mais comment le soustraire à la surveillance de ses gardiens ? Cette entreprise était difficile et une ruse seule pouvait en triompher. Un simple moine, du nom de Warnier ou Garnier, fut l'instrument dont se servit la Providence pour combler ses vœux. Admis, sous son vêtement religieux, dans le monastère de *Fructuaria*, Warnier s'appliqua à gagner la confiance des supérieurs et des surveillants et profita d'une occasion favorable pour faire évader l'enfant et l'amener en Bourgogne, à la cour du duc Henri. Otton-Guillaume n'oublia jamais ce bienfait. Devenu comte de Bourgogne par son mariage avec Ermentrude de Roucy, veuve et héritière du comte Alberic II, il lui donna la vallée de Vaux et la chapelle qui y était déjà bâtie en l'honneur de la Vierge, pour lui servir de lieu de retraite, et plus tard il voulut consacrer le souvenir de sa délivrance par une fondation beaucoup plus importante. D'accord avec Rainaud I^{er}, l'aîné de ses fils, il s'adressa au célèbre Odilon, abbé de Cluny, et lui fit agréer le projet de fonder une abbaye sous la protection de son château de Grimont. Ce prince et son fils Rainaud I^{er} lui donnèrent, vers l'an 1020, le vallon de Vaux, la chapelle qui y était bâtie et les différents biens dont nous avons parlé dans notre article sur Poligny.

Odilon, qui faisait alors rebâtir les cloîtres de Cluny avec une rare magnificence, ne négligea rien pour donner de la splendeur à ceux de Vaux. Lorsque l'église fut achevée, Gaucher de Salins, archevêque de

Besancon, parent d'Otton- Guillaume, vint en personne la consacrer et la dédia à Dieu le Père, à Dieu le Fils, à la sainte Vierge, aux apôtres saint Pierre et saint Paul et à saint Nicolas, confesseur. Hainaud I^{er} profita d'une visite que lui firent Rodolphe, roi de Bourgogne, et Ennengardc, son épouse, pour obtenir d'eux la confirmation des dons faits par son père et lui, ou par d'autres personnes, à ce nouvel établissement. (Charte datée de la Loye, en 1029.)



En 1031, en cette année fatale où une atroce famine désolait la France et réduisait les hommes à manger de la terre, un certain Odon, Adburge, sa femme, et Roger, leur fils, cédèrent aux religieux de Cluny établis à Vaux, sous la direction du vieux moine Garnier, deux esclaves, la mère et la fille, du nom de Dimanche et Ermenburge, et le serf Ingelbold, moyennant un cheval et une autre valeur qui ne fut pas déterminée.

L'archevêque Hugues I^{er} de Salins ne pouvait pas rester indifférent à une maison que protégeait, d'une manière toute spéciale, le comte Rainaud I^{er}, son proche parent, et résister aux instances de l'abbé Odilon : non-seulement il concéda aux moines de Vaux l'autel de leur monastère consacré par l'archevêque Gaucher, et leur confirma le patronage des chapelles et des dîmes de Molain et de Miéry, mais encore il leur donna, sur ses biens propres, une berne aux salines de Grozon, sous la seule réserve d'un cens annuel d'un muid de sel.

Odilon, par condescendance pour Otton-Guillaume et son fils, avait bien voulu laisser le moine Garnier à la tête de l'abbaye de Vaux avec le titre d'abbé ; mais après la mort de ce moine, il ne lui donna point de successeur et conserva la direction immédiate de ce monastère.

Saint Hugues, successeur d'Odilon, dont la pensée constante avait été de faire de Cluny un chef d'ordre, se garda bien d'envoyer un abbé à Vaux ; il en resta l'administrateur suprême, et c'est à ce titre qu'il fit confirmer, en 1069, par Guillaume I^{er}, comte de Bourgogne, tous les dons faits par Rainaud I^{er}, son père, et Otton-Guillaume, son aïeul ; il obtint même de ce prince et d'Étiennette de Vienne, son épouse, le don d'un domaine considérable sur le territoire de Chausseuans et la faculté pour les religieux de couper, dans les forêts situées sur la montagne au-dessus de Poligny, tout le bois qui leur serait nécessaire pour leur chauffage, la réparation de leurs cloîtres et de leur église et la construction de leurs maisons. Il eut même la prudence de faire décider par le comte Guillaume, que, dans le cas où ses moines et leurs sujets se rendraient coupables de quelques délits, le prévôt de Poligny serait tenu de faire une composition amiable ; qu'à défaut d'accord, le prince seul aurait qualité pour juger. Une fois cette confirmation obtenue, saint Hugues ne se fit plus aucun scrupule d'obtenir du pape Grégoire VII, vers l'an 1076, une bulle qui réduisait Vaux à l'état de simple prieuré dépendant de Cluny.

Étienne I^{er}, régent du comte de Bourgogne pendant la minorité de Guillaume l'Allemand, son neveu, étant sur le point de partir pour Jérusalem (1100), dispensa les hommes du prieuré de Vaux de toute chevauchée, de répondre au cor et au cri du châtelain de Poligny et même à donner à Vaux, mais il avait des églises et il s'en montra prodigue ; il concéda, vers l'an 1116, au prieur Narduin et à ses religieux, les églises de Frontenay, de Mantry, de Monay, de Sens (près de Frangy), de Saint-Baraing, de Molain, certaines redevances sur l'église de Besain et la chapelle de Romans (lieu détruit depuis longtemps). Ce prieur, infatigable dans son zèle, ne se contenta pas d'obtenir, en 1120, du pape Callixte, la confirmation de tous les dons faits précédemment à sa maison ; il se fit céder par Guillaume, frère du comte Rainaud III, le village de Seigny, sauf à traiter à ce sujet avec l'abbesse de Château-Chalon, avec l'autorisation d'y bâtir une église, d'y percevoir des dîmes, le quart des redevances appelées les *tâches*, et fit ratifier cette donation, en 1125, par l'archevêque Anséric, auquel il venait de prêter 6 marcs d'argent hypothéqués sur la terre de Blandans.

Beatrix, épouse de l'empereur Frédéric-Barberousse, était trop pieuse pour ne pas protéger un établissement fondé par ses ancêtres. Dans un voyage qu'elle fit au comté de Bourgogne en 1183, cette princesse, étant à Quingey, reçut la visite du prieur Thiébaud. Sur l'invitation de ce religieux, non-seulement elle confirma le monastère de Vaux dans la possession de tous ses biens, mais encore elle défendit à son prévôt de Poligny et à ses sergents de troubler les moines, leurs serviteurs et leurs grangers et de les assigner devant eux, le prieur seul devant être chargé de les juger, et statua qu'à l'égard des autres sujets du prieuré, le prévôt de Poligny ne pourrait les appeler à son tribunal que sur la réquisition et



en présence des plaignants.

Otton, fils de l'empereur Frédéric, entouré de perfides conseillers, avait jugé à propos de s'emparer de moitié de la forêt de *Devens*, qui faisait partie de la dotation primitive du prieuré, et de tolérer que les officiers et même la garnison du château de Grimont y coupassent tout le bois dont ils avaient besoin. Le prieur Thiébaud II alla porter ses plaintes, en 1202, à la comtesse palatine Marguerite, veuve d'Otton, au moment où cette princesse se trouvait à Poligny, revenant de faire hommage du comté de Bourgogne, au nom de ses filles mineures, à l'empereur Philippe, son beau-frère, et se fit réintégrer dans la possession de la forêt usurpée. En témoignage de reconnaissance, les moines firent remise à la comtesse de 1000 sols estevenants qui leur avaient été légués par le comte Otton, et promirent de célébrer perpétuellement dans leur église l'anniversaire de ce souverain et de sa veuve.

Otton de Méranie, obligé de résister à la coalition formidable dirigée contre lui par les princes de Chalon et de Vienne, avait fait construire, pour se défendre, un château et un bourg sur le rocher de Montrond, sans trop se préoccuper des dommages qui pourraient en résulter pour les religieux de Vaux, propriétaires des églises et d'une partie des territoires de Besain et de Molain. Pour calmer leurs réclamations, il commença par leur donner l'église de ce nouveau bourg avec tous les profits qui y étaient attachés, même les dîmes, une maison près de l'église pour leur usage, une autre maison pour loger leur facteur et moitié de tous les profits de la justice et de l'éminage, leur réservant encore exclusivement les meix et les fiefs dont ils avaient la propriété, et n'excluant de l'association que le four et le moulin dont il avait déjà disposé en faveur de Bouchey et de ses héritiers ; Ces diverses concessions n'ayant pu encore satisfaire les moines, Otton et Beatrix, son épouse, pour ne plus entendre leurs plaintes, leur cédèrent définitivement toute la contrée de *Devens*, à Poligny, en nature de vigne et de bois, et les chargèrent seulement de célébrer perpétuellement dans leur église leurs anniversaires et l'office entier des morts, pour le repos de leurs âmes.

Jean de Chalon l'Antique consentit, en 1248, à un échange qui convenait parfaitement à nos religieux. Il leur céda tout ce qu'il avait à Barretaine (c'est-à-dire le territoire du Recept), sous la seule réserve de la garde gratuite, et ne reçut d'eux que vingt et un journaux de terre au voisinage de Sellières, la remise d'un cens de cinq sols qu'il leur devait, quelques redevances sur le village du Petit-Champagny et la promesse d'un anniversaire perpétuel.

Le comte palatin Otton V, après avoir confirmé, au mois d'août 1280, tous les dons faits par ses prédécesseurs au monastère de Vaux, décida que son bailli dans le comté, présent et futur, devrait toujours jurer, avant de tenir ses secondes assises à Poligny, de maintenir les privilèges de cette maison, et, par une seconde charte du mois d'avril 1293, il défendit à ses prévôts de Poligny et de Toulouse et à tous ses autres châtelains, maires ou sergents du comté, d'ajourner devant eux aucun des sujets du prieuré, réservant exclusivement ce droit à son bailli en Bourgogne. Le prince déclara accorder cette faveur pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, et « mesmement, dit-il, pour aucuns griefs que nous entendons avoir fait à lad. église de Vaux et pour plusieurs biens que nous avons eu de la dite église et de ses hommes. »

Philippe-le-Long et Jeanne, son épouse, par une charte donnée à Gray au mois de mai 1315, se bornèrent à ratifier les libéralités des comtes de Bourgogne envers ce prieuré, sans en ajouter de nouvelles. Un événement malheureux ne tarda pas à venir jeter la consternation dans ce monastère. Les confédérés qui faisaient, en 1336, une guerre à outrance à Eudes IV, duc de Bourgogne, furieux de n'avoir pu s'emparer de leur terrible adversaire, Guy de Villefrancon, bailli du comté, enfermé dans le château de Grimont, mirent le feu au prieuré. C'est sans doute en réparation de ce désastre que la comtesse Marguerite de Flandres, après avoir confirmé, en 1374, tous les dons faits cette maison par ses prédécesseurs, concéda au prieur la justice haute, moyenne et basse sur tous les domaines et les sujets du prieuré à Besain, Molain, Chausseuans, Vaux, le Recept, Plasne, Miéry, Darbonnay, Monay, Fangy et autres lieux, ne réservant à ses officiers que les exécutions à mort des coupables condamnés par le prieur, et déclara, en même temps, que les hommes du prieuré seraient à l'avenir quittes « de quises, prises, garnisons et munitions de châteaux, bourgs et villes, d'ost et de chevauchée, etc. » Cette princesse voulut que le prieuré demeurât « en chef ou en membres en sa garde, ressort et souveraineté à cause de son châtel de Poligny, » et que tous ses gardiens, lieutenants, baillis, capitaines, prévôts, maires et sergents jurassent l'un après l'autre, au moment de leur entrée en fonctions, entre les mains du prieur, de maintenir les privilèges de son couvent.

Le prieuré de Vaux jouissait d'une telle considération dans Cluny, que Pierre II, abbé général de cet ordre, avait ordonné, en 1322, qu'il y aurait toujours seize religieux, qu'on y célébrerait chaque jour deux

messes à haute voix et que l'on y ferait, aussi chaque jour, une aumône à tous les pauvres qui se présenteraient à l'heure fixée, après qu'on aurait sonné la cloche, comme à Cluny. Ce nombre de religieux y était encore entretenu en 1424, et la plupart appartenaient aux premières familles nobles de la province, comme à Saint-Claude, Baume et Gigny. Les prieurs étaient presque toujours élus définitifs ou visiteurs dans les chapitres généraux. Il y avait plusieurs offices claustraux auxquels étaient attachés des revenus particuliers. Les principaux étaient ceux de doyen, de chantre, de sacristain, de curé de Vaux et de prieur de Montrond. Le doyen était l'officier du prieur et le juge-né des sujets du prieuré ; le sacristain était le patron de la plupart des cures dépendantes du monastère. Les offices subalternes étaient ceux de cuisinier, de valet du cuisinier et de barbier.



La nomination des prieurs appartenait aux abbés de Cluny, qui les élaient en chapitre général ; mais ce droit fut violé en 1428. Pierre de Pretin avait été élu en 1427 et avait déjà fait un traité, le 22 mars 1428 (n. st.), avec ses religieux, pour réduire le nombre des prébendes à douze et régler la division des menses, lorsque Jean Chevrot, de Poligny, obtint du pape ce bénéfice à titre de commende, par le crédit du duc Philippe-le-Bon dont il était le conseiller. Pierre de Pretin, ne se sentant pas de force à lutter, se démit de sa charge et reprit son rang parmi les simples moines.

Jean Chevrot, devenu évêque de Tournay, résigna son bénéfice, quelques années avant sa mort, en faveur de Pierre Choux, II^e du nom, son neveu, chanoine et chantre en l'église métropolitaine de Besançon et chancelier de la cathédrale de Tournay.

Pierre Choux, III^e du nom, neveu du précédent, bachelier en décret, de simple religieux profès à Vaux, en devint prieur et conserva ce titre depuis 1471 jusqu'à 1516. Il eut la douleur de voir son monastère brûlé et ruiné par les troupes de Louis XI et ses domaines réduits en solitudes. Afin de parvenir à réparer les lieux réguliers, il fit unir, en 1502, par le pape Alexandre, l'office de doyen à celui de prieur.

Pierre Choux, IV^e du nom, neveu du précédent, fut prieur pendant soixante-cinq ans. Son administration fut déplorable. Par un traité qu'il fit avec les officiers municipaux de Poligny, il eut la faiblesse de consentir à ce que les droits d'usage de sa maison dans les bois de Poligny fussent réduits à l'avenir dans la faculté de prendre du bois pour le chauffage des religieux et de faire un fourneau de cent queues de chaux, chaque fois qu'un accident nécessiterait des réparations aux cloîtres, aux granges et à l'église du prieuré. Ce traité devint plus tard l'une cause de procès interminables.

Philippe de Poupot, dit de la Baume, fils de Louis de la Baume, comte de Saint-Amour, prieur commendataire, fut abreuvé d'ennuis par ses religieux et eut à soutenir, à l'occasion de leurs prébendes, des discussions très orageuses. Philibert Monnin et Jean Froissard, chanoines de l'église collégiale de Poligny, Jean Chapuis, docteur en droit, maire, et Oudot Regnauld, échevin de cette ville, parvinrent enfin à faire accepter leur médiation et rendirent, le 7 décembre 1619, une sentence qui rendit le calme pour quelque temps. D'après ce jugement, le nombre des prébendes fut fixé à dix.

Henri-Nicolas de Visemal ne fut pas plus heureux que Philippe de la Baume, son prédécesseur. Dans son désespoir, il consentit à introduire la réforme dans sa maison, et, par un traité du 23 octobre 1631, il appela des religieux de Saint-Vannes et Saint-Hydulphe, qui s'y maintinrent jusqu'en 1684. Pour ne pas vivre en contact avec des moines dont il pouvait estimer la vertu, mais dont il méprisait la naissance par trop obscure, il se retira dans sa maison de Poligny où il mourut au mois de juin 1637. Aux premiers bruits de guerre qui se répandirent en 1636, M. de Visemal avait envoyé les titres les plus précieux de son prieuré au château de Frontenay, propriété de sa famille, et dans celui de Bletterans où commandait son frère ; mais cette précaution ne put en éviter la perte. Ils ne furent pas retrouvés.

Après sa mort, le parlement de Dole commit Claude Hydulphe, abbé de Faverney, pour administrer les revenus du prieuré. Ce prélat arriva à Poligny le 3 septembre 1637, pour remplir sa mission. Son désappointement fut grand lorsqu'il trouva les caves et les greniers vides. Les dîmes de Chausseuans et de Besain n'avaient pu être louées en raison de la peste qui régnait dans ces villages ; les échevins de Poligny avaient fait enlever le froment et le vin pour la nourriture des troupes allemandes et lorraines qui étaient en garnison dans cette ville ; les foins avaient été fauchés par les soldats et enlevés par eux. Lors du sac de Poligny, en 1638, le prieuré de Vaux ne fut pas épargné. Ses bâtiments furent incendiés par les Français. Ils ne cessèrent pas cependant d'être habités par trois religieux qui y vécurent très pauvrement. Dom Hydulphe chercha des fermiers en 1639, mais il n'en put trouver un seul. Les vignes et les terres restèrent en friches pendant plusieurs années. Dès que Claude Froissard, premier conseiller ecclésiastique au parlement de Dole, eut été nommé, en 1644, par le roi d'Espagne, prieur de Vaux, dom Hydulphe voulut lui rendre compte de sa gestion. Cela ne lui fut pas difficile, car sa recette avait été complètement nulle. Claude Froissard n'ayant pu obtenir de bulles du pape, fut obligé de se démettre en 1647. Jean-



Ignace Froissard, abbé de Cherlieu, camérier du pape Innocent XI, n'eut pas de peine à obtenir de ce pontife ce bénéfice en commende. Il le conserva jusqu'en 1688. Ce prieur releva les cloîtres, répara l'église, remit les fonds en culture. Sous son gouvernement, les monastères de l'ordre de Cluny situés en Franche-Comté et celui de Thierbac, en Alsace, furent unis en congrégation particulière dans un chapitre général (1685). Dès-lors, on entretint à Vaux 15 ou 18 religieux et un noviciat. Ce n'est qu'en 1739 que, sur les réclamations de quelques mécontents qui demandèrent à être immédiatement soumis sous le régime de Cluny, un arrêt du conseil annula ce qui avait été fait au chapitre général de 1685, et supprima la congrégation particulière du comte de Bourgogne.

Jean-Ignace-Bonaventure Froissard de Broissia, grand-chantre en l'église métropolitains de Besançon, nommé prieur de Vaux en 1688, fit rebâtir le quartier prieural et mourut en 1712. On commença, vers l'an 1707, à reconstruire tous les lieux réguliers. Ils furent achevés en cinq ou six ans par les soins de dom Déicole Hugonet, prieur claustral, qui en fit un des plus beaux monastères de la province et la plus belle maison de sa congrégation. Une déclaration, fournie en 1691, constate qu'il y avait à cette époque, dans cette maison, six prêtres, huit novices, un pensionnaire et deux frères convers, tous religieux de l'ordre de Saint-Benoît, de l'étroite observance de Cluny. Pierre-François le Noir, conseiller-clerc au parlement de Paris, abbé de Saint-Sulpice, fut le dernier prieur commendataire de Vaux.

Lorsque cet établissement fut supprimé, en 1791, le nombre des religieux qui l'habitaient était de 12.

Bâtiments et église du prieuré : Dans la déclaration déjà citée de 1691, les P. Bénédictins de Vaux constatèrent ainsi l'état de leurs bâtiments : « Ils consistent en une maison régulière joignant à une église comprenant un cloître et un corps de logis du côté du levant avec un petit retour de deux chambres sur le midi, dans lequel corps de logis sont les chambres des religieux, le dortoir, le chapitre, la cuisine, le réfectoire et autres officines à leur usage qui sont fort resserrés et à l'étroit, la couverture duquel corps de logis est toute ruineuse et à moitié pourrie. Joignant icelle maison du côté du levant est un jardin potager de la contenance d'environ deux œuvrées et un verger nouvellement emplanté d'arbres auquel on communique par une allée couverte traversant le grand chemin, qui peut contenir environ trois journaux. » Plus appartient aux R. P. une maison et écuries où ils tiennent une petite ménagerie gouvernée par une servante, laquelle maison n'est distance desd. vergers et jardin que par un chemin commun. »

Outre ce quartier existaient encore celui du prieur et le moulin.

L'église était adossée contre le côté nord du cloître et se composait de trois nefs, d'un chœur et de deux chapelles. Des piliers cantonnés de colonnes et de colonnettes séparaient la nef principale des collatérales. Une statue miraculeuse de Notre-Dame, déposée dans le chœur, était le but d'un pèlerinage très fréquenté. Le milieu de la grande nef était orné de deux mausolées sur lesquels les deux Pierre Choux, III^e et IV^e du nom, étaient représentés de grandeur naturelle et en bas-relief, vêtus à la manière des anciens bénédictins. Un orgue, qui fut donné à l'église de Poligny en 1806, était placé dans la tribune. Contre un des piliers du collatéral gauche, était un autel, dédié à la Sainte-Croix, qui servait de paroisse aux habitants de Vaux et de Chausseuans. L'un des religieux en avait la desserte. Cette église, vendue nationalement, a été démolie.

Seigneurie : Le village de Vaux formait une seigneurie particulière en haute, moyenne et basse justice qui appartenait au prieur du prieuré.

Prévôté : Une famille noble avait reçu en fief, du prieur de Vaux, la prévôté de ce village, et en portait le nom. *Androuin* de Vaux et ses fils vivaient déjà en 1187. *Guillaume* de Vaux fonda une chapelle, en l'honneur de saint Nicolas, dans l'église du monastère, près du tombeau de ses ancêtres, et voulut y être inhumé. *Jacquette* de Bannans, son épouse, y choisit aussi sa sépulture en 1348. *Pierre* de Vaux, religieux cordelier, écrivit une relation de la vie et des miracles de sainte Colette et eut beaucoup de part à l'établissement de la réforme. *Ethevenin* de Vaux était prévôt de Poligny en 1418; *Agnès*, sa fille, était une des compagnes de sainte Colette et fut la première abbesse des Clarisses d'Auxonne. *Jean* de Vaux était conseiller-maître des comptes à Dole en 1496. Cette famille s'éteignit dans celle d'Alépy de Salins, qui en releva le nom et les armes ; elles étaient : *d'azur à trois bonnets d'albanais d'or*.

Evènements divers : *Vaux a été brûlé par les Français en 1480 et au mois de juin 1638. La peste avait déjà enlevé l'année précédente une partie des habitants. Les suites de ces désastres firent sentir si longtemps, qu'en 1691 on ne comptait encore que 34 feux tant à Vaux qu'à Chausseuans.*

Les rochers qui bordent le vallon sont coupés à arêtes si vives, qu'on pourrait citer une foule d'exemples d'hommes qui ont été broyés en roulant au fond du précipice.



Une trombe d'eau est tombée sur le village en 1840, et y a causé de grands dégâts.

Des nombreux éboulements qui ont eu lieu dans la vallée, le plus terrible fut celui qui se manifesta le 22 août 1852. On croyait que la montagne entière allait s'écrouler.

Petit Séminaire : Les anciens cloîtres de Vaux furent acquis en 1817, au moyen d'un legs fait par M. Blanchard, curé du Frasnois, pour servir d'école secondaire ecclésiastique, et appartiennent, depuis 1824, à l'évêché de Saint-Claude. Le petit séminaire, qui y est établi actuellement, est dirigé par M. Saint-Oyan, auquel sont dus de nouvelles constructions et les nombreux embellissements qui ont été faits dans cette propriété. Il y a douze professeurs ecclésiastiques, un professeur de dessin, deux professeurs de musique et un professeur de gymnastique. Les élèves internes, au nombre de 130, peuvent y faire des études complètes. Le prix de la pension est de 350 fr. par an.

Les bâtiments se composent d'un cloître, en forme de parallélogramme, bordé d'arcades à plein-cintre qui entourent une cour, de deux autres corps de logis isolés et d'un moulin. Un beau jardin anglais en dépend. On remarque, dans une des ailes, une porte ornée de sculptures en pierre du style ogival, et dans une autre un escalier en pierre d'une grande hardiesse. Le plafond de cet escalier est décoré de peintures sur toile, représentant plusieurs sujets religieux encadrés dans des arabesques. Un air salubre, de gracieux paysages, des eaux vives, tout concourt à l'agrément de ce séjour. Au sommet de la montagne de Champvaux est une maison de campagne à l'usage des élèves, d'où l'on jouit d'une des plus belles perspectives du Jura.

Curiosités naturelles : Le vallon de Vaux, les deux chutes de la Glantine, l'une de 13^m et l'autre de 4^m de hauteur, méritent d'être visités.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. — Histoire de Poligny, par Chevalier.